



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 Octobre 2022

Présents: Lucien DUBOIS, Catherine RIEHL, Dominique BANCHEREAU, Jean-François BERNICCHIA, Aurélie CALVEL, Francis MOIGNOT, Dominique RENARD, Claude TESSIER.

Absents excusés :

Patrick ROMANOW qui a donné pouvoir à Lucien DUBOIS

Yvelise BITOUN qui a donné pouvoir à Francis MOIGNOT

Anne BOULIN qui a donné pouvoir à Claude TESSIER

Pascal CARBUCCIA qui a donné pouvoir à Dominique BANCHEREAU

Absentes : Justine MARTINI et Françoise SADKOWSKI

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance. Monsieur Lucien DUBOIS informe le Conseil que Monsieur Patrick ROMANOW, retenu par une impérieuse nécessité, arrivera plus tard et lui a donné pouvoir pour animer le Conseil.

Points supplémentaires.

Monsieur DUBOIS propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour à savoir :

- Création d'un poste d'Agent Technique C1
- Mutuelle

Adopté à l'Unanimité

Examen de l'ordre du jour

1. Approbation Compte rendu Conseil Municipal du 16 Septembre 2022.

Aucune remarque n'est formulée.

Adopté à l'Unanimité.

2. Bascule Budget CCAS dans Budget Communal.

Monsieur DUBOIS expose que la Commune ayant moins de 1 500 habitants, le budget du CCAS peut être intégré au budget communal et que le CCAS peut devenir une Commission Municipale précisant que la Commission conserva son indépendance décisionnelle, son budget annuel moyen et que ses membres seront reconduits dans leurs prérogatives.

Adopté à l'unanimité.

3. Convention de reversement taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie.

Monsieur DUBOIS explique que suite à l'article 109 de la loi de finances pour 2022, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire à compter de 2022 et que ce taux a été fixé en Conseil Communautaire à hauteur de 1% et propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

4. Protocole de partenariat avec le Parquet de Meaux.

Monsieur DUBOIS, après s'être assuré de la bonne réception du dossier par les

membres du Conseil, propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole et toutes les pièces relatives.

Adopté à l'unanimité.

5. Prime installation nouveau titulaire.

Monsieur DUBOIS soumet au Conseil l'octroi d'une prime réglementaire basée sur Indice 500 X Taux 4.85 X 24/35 Prorata horaire soit 1 662€85.

Adopté à l'unanimité

6. Provision pour créances douteuses.

Monsieur DUBOIS informe que la réglementation impose désormais la constitution d'une provision pour créances douteuses. Celle-ci d'un montant d'un montant 115€63 se fera par une augmentation de crédit sur le compte 681 et diminution de crédits sur le compte 615231.

Adopté à l'unanimité.

7. Durée Amortissements Installations et Participations.

Monsieur DUBOIS indique que la réglementation impose fixer la durée l'amortissement avant toute opération comptable et propose de fixer cette durée 5 ans.

Adopté à l'unanimité

8. Amortissement Installations et Participations.

Monsieur DUBOIS expose que dans le cadre du respect de la réglementation en vigueur, qu'il convient de procéder à l'amortissement d'un poste de raccordement électrique et de sa subvention, cette régularisation étant neutre au plan budgétaire, par une augmentation des crédits de 3 263€76 sur les postes

D 13936, D 681, R 2804182, R 777 (Opérations d'ordre de transfert entre sections).

Adopté à l'unanimité

9. Ajustement charges de personnel.

Monsieur DUBOIS soumet les actualisations budgétaires suivantes :

Augmentation de crédits pour 7 800€ en D 6413, 1 500€ en D 65311 et diminution de crédits pour 9 300€ en D 615231, sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

10. Création Poste Adjoint Technique C1.

Monsieur DUBOIS, développe, dans le cadre de la réglementation relative aux contrats de travail, la nécessité de créer un poste d'adjoint technique C1 à raison de 35 heures hebdomadaires et de mettre à jour le tableau des emplois. Il précise que cela ne change pas le nombre de personnes employées par la Commune.

Adopté à l'unanimité.

11. Mutuelle.

Suite à l'obligation de participation au financement de la complémentaire santé des Agents, Monsieur DUBOIS soumet la modification budgétaire suivante :

Augmentation de crédit du chapitre 64 pour 300€ et diminution de crédits du poste D 615231

Adopté à l'unanimité.

Fin des délibérations à 20h55 et arrivée de Patrick ROMANOW à 21h05 qui prend la suite du Conseil par les points divers.

Points divers.

Monsieur le Maire dans le cadre du tour de table habituel fait part de la prochaine modification des horaires de l'éclairage public. Début à 5h15 le matin. Extinction à 21h30 le soir.

Dominique Renard fait le point sur les colis de Noël, l'envoi des courriers sur la taille des haies et évoque les problèmes d'horaire d'éclairage au Tillet ainsi que son désaccord sur les nouveaux horaires d'éclairage public.

Jean-François Bernicchia rappelle la prochaine mise à jour de la convention RPI.

Dominique Banchereau évoque la réunion avec Luzancy concernant le Noël des enfants.

Catherine Riehl informe du rétablissement de la normalité de passage des bus scolaires. Elle rappelle également la suite à donner à la réunion avec Covaltri sur la pesée des déchets repas cantine et d'une action d'information et sensibilisation des enfants.

Lucien Dubois fait le point sur les travaux à l'église et donne information sur le filet de sécurité inflation pour les Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 24 Octobre à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 24 Octobre 2022

Le Maire,
P. ROMANOW

